

# LA LETTRE D'INFORMATION JUIN 2023

Mairie - Direction

Retour en images sur la Grande cérémonie militaire à La Rosière

A l'occasion des 900 ans de la canonisation de Saint-Bernard, saint patron des Troupes de montagne, la 27<sup>ème</sup> Brigade d'Infanterie de Montagne a organisé une grande cérémonie le mercredi 14 et jeudi 15 juin dernier.



Mairie - Office de Tourisme – DSR – ESF

Le chiffre du mois

# 422

Kilos de déchets sauvages ramassés par les Super Nettoyeurs ce 14 juin 2023.

**Merci à tous les participants pour votre implication à l'entretien de notre station !**

Contact : Thibault CORNIL, [respevenement@larosiere.net](mailto:respevenement@larosiere.net)

**Démarche Flocon Vert**

A la suite de cette collecte de déchets, a eu lieu la restitution du pré-audit Mountain Riders qui est de bon augure pour l'obtention du label Flocon Vert.

Fin août, trois groupes de travail seront constitués afin de travailler autour de différentes thématiques : **l'énergie ; le bien vivre à Montvalezan – La Rosière et l'économie locale et la mobilité.**

Afin de partager un maximum d'idées de manière collective et définir collégialement des actions réalisables à proposer et porter ensemble à l'échelle de notre destination à court, moyen et long terme, nous espérons vivement que les socio-professionnels, les habitants, les membres associatifs, se joindront à nous.

Contact : Didier CHARVET, [dgs@montvalezan.fr](mailto:dgs@montvalezan.fr)

## Mairie – Finances

### Une évolution des tarifs de la taxe de séjour

Une délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin dernier a institué les nouveaux tarifs de la taxe de séjour, lesquels seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

TYPES ET CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS applicables au 01 <sup>er</sup> Janvier 2024
Palaces	4.60 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.60 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5% avec un plafond à 4,60 €/ nuit/ personne

Contact : Amandine BOUCARD, [recettes@montvalezan.fr](mailto:recettes@montvalezan.fr)

## Domaine Skiable La Rosière

### Nouvel abri du practice du Golf

Cet été 2023, les golfeurs pourront profiter d'un practice du Golf de La Rosière à l'abri des intempéries.

Les 8 postes de practice seront accessibles par tout temps du 17 juin au 10 septembre.

Cet hiver, les skieurs auront le plaisir de découvrir une nouvelle aire de pique-nique sur les pistes de ski. Elle sera équipée de tables, transats, plancha en libre-service. Merci à tous les partenaires qui ont permis cette belle réalisation de diversification touristique hiver/été: Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grosset-Janin.

**Budget opération (après déduction partenariats et subventions) : 100 000 € HT.**

[www.golfdelarosiere.com](http://www.golfdelarosiere.com)

Contact : Jean REGALDO, [jregaldo@dsr-larosiere.com](mailto:jregaldo@dsr-larosiere.com)

## Mairie – Service Population

### De la sécurité de TOUS !

Agir proactivement sur le territoire pour accroître le nombre de personnes en capacité d'assurer les premiers gestes de secours, est d'intérêt général.



Le vendredi 22 septembre prochain, Salle du Villaret, la mairie de Montvalezan organise une formation aux premiers gestes de secours (PSC1). Cette action essentielle permettra à tout un chacun de mieux répondre aux obligations d'assistance à personne en danger.

Les formateurs de La Croix Rouge interviendront de 8h30 à 16h30. La mairie de Montvalezan offre le pique-nique de mi-journée. Cette formation est gratuite et ouverte à toutes et tous sous réserve d'attester sur l'honneur ne jamais avoir suivi ou ne pas avoir suivi de formation aux gestes de secours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le groupe retenu sera composé au maximum de 10 personnes (candidatures conformes retenues selon l'ordre de réception en mairie.)

Pour solliciter votre inscription, transmettez dès à présent votre demande, coordonnées et attestation sur l'honneur à Audrey au service « accueil » de la mairie.

Contact : Audrey CHERANCE, [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

## Mairie – Sécurité

### Sensibilisation au risque incendie



Notre territoire n'est pas exempté des fortes chaleurs et le risque incendie est réel.

Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus efficace pour réduire le nombre et l'impact des incendies de forêts.

Le débroussaillage comprend les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Il consiste notamment à supprimer les ronciers et broussailles, de couper régulièrement les herbes hautes et sèches, de supprimer les bois morts. Nous invitons tous les propriétaires à débroussailler sur un rayon de 100 mètres autour de leurs habitations.

**Merci par avance à tous de faire le nécessaire !**

Contact : Audrey CHERANCE, [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

## Mairie – Ressources Humaines

### Rejoignez-nous

La mairie recrute à l'année :

- un(e) agent(e) scolaire et propreté pour notre école ;
- un(e) agent(e) polyvalente « Service à la Population » pour nos services administratifs ;
- un(e) mécanicien(ne) polyvalent(e), un(e) électricien(ne) « bâtiments », un(e) agent(e) technique polyvalent(e) « voirie » pour ses services techniques ;
- un(e) agent(e) de crèche, CAP Petite Enfance pour sa crèche

Contact : Christelle FRAISSARD, [rh@montvalezan.fr](mailto:rh@montvalezan.fr)

